



FORUM PARLEMENTAIRE  
SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE



**Conférence interparlementaire  
22 et 23 mai 2014, Lomé, Togo  
Assemblée nationale du Togo**

« L'amélioration de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes  
et du Programme d'action des Nations Unies à travers la coopération  
et les échanges parlementaires Sud-Sud »

**RAPPORT FINAL**



## Introduction

La conférence, organisée par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) en coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et l'Assemblée Nationale du Togo, s'est déroulée les 22 et 23 mai 2014.

Plus de 30 parlementaires venant du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de République démocratique du Congo, du Gabon, de Guinée-Bissau, de Guinée, de Jamaïque, du Libéria, du Mali, du Nicaragua, de Sao Tomé et Príncipe, des Seychelles, de Sierra Leone, de Tanzanie, du Togo et du Zimbabwe y ont participé, ainsi que des experts de Control Arms, de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale ECCAS/CEEAC, la Commission nationale du Nigeria sur les ALPC, le Small Arms Survey, le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC), le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO/WAANSA) et le Conseil mondial des églises. Voir ci-joint la liste des participants.

L'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes sont des régions lourdement affectées par la violence armée. Lorsque le commerce des armes n'est pas réglementé, les armes tombent facilement dans de mauvaises mains. Le Traité sur le commerce des armes (TCA) récemment adopté est un pas énorme dans la bonne direction pour arrêter la prolifération incontrôlée des armes. Le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC (UNPoA) de 2001 a été promulgué pour gérer la question du commerce illicite. Le TCA et l'UNPoA sont complémentaires et se renforcent réciproquement.



L'UNPoA en est à ses phases initiales et, alors que le TCA a été signé par plus de 100 États, sa ratification et sa mise en œuvre restent à effectuer. Les parlementaires jouent un rôle important dans les mesures de législation, la vue d'ensemble du gouvernement et la sensibilisation. Une Déclaration finale a été adoptée à la fin de la Conférence (en annexe).

Cet événement a été financé par le Mécanisme de fonds internationaux des Nations Unies d'appui à la coopération en matière de régulation des armes ([UNSCAR](#)), un mécanisme à donateurs multiples pour le financement des projets visant à soutenir la mise en œuvre du TCA et de l'UNPoA.

## Table des matières

Introduction.....	2
Séance d'ouverture .....	3
Objectifs de la Conférence : contribution des parlementaires : <i>de N'djamena à Lima</i> .....	4
Session I: Le Traité sur le Commerce des Armes : <i>Pourquoi un Traité sur le Commerce des Armes ? Son histoire, son état actuel et son avenir.</i> .....	5
Session II : Le dialogue parlementaire - <i>Le dialogue parlementaire comme outil pour des transferts d'armes responsables</i> .....	10
Session III : Ratification et mise en œuvre au niveau national et régional : <i>comment parvenir à des résultats sur le terrain</i> .....	11
Aperçu technique du Traité sur le commerce des armes (TCA).....	14
Session IV : Le programme UNPoA et le Registre des armes classiques de l'ONU - <i>Le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC illicites (UNPoA), le Registre des armes classiques de l'ONU et leur relation aux autres instruments régionaux pour le contrôle des armes et le TCA.</i> .....	15
Travaux par groupes.....	20
Groupe I : Focalisation sur les petits États insulaires en développement.....	20
Groupe de travail II : Conclusion de la Conférence - <i>De N'Djamena à Lima : favoriser la coopération entre les initiatives parlementaires : leçons apprises et moyens d'avancer</i> .....	21
Déclaration finale et clôture de la Conférence .....	23
Liste des participants.....	25

## Séance d'ouverture

**Hon. Drissa SANOGO, député du Burkina Faso** et membre du Bureau du Forum parlementaire sur les ALPC, prononce le discours d'ouverture de la Conférence. Il explique que le Forum est une organisation jeune, composée de parlementaires du monde entier, la plupart de ses membres étant originaires d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe. Le Forum fournit aux parlementaires une plate-forme de rencontres et de brassage d'idées, et il soutient ses membres dans leurs travaux liés aux ALPC. La question des ALPC est hautement complexe, ce qui cause de sérieuses préoccupations, étant donné en particulier son lien étroit avec le développement économique et la sécurité publique. Le commerce des armes déstabilise et va jusqu'à détruire les pays, et il constitue un cauchemar pour les jeunes démocraties. C'est pourquoi les ALPC sont un danger pour l'humanité ;

elles sont une maladie à laquelle il faut remédier, et il exprime son espoir que cette conférence constituera, pour les parlementaires, une étape de plus vers l'atteinte de cet objectif.

**Son Excellence madame Ayawavi DJIGBODI DAGBAN, Troisième Vice Président de l'Assemblée nationale du Togo**, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle commence par souligner le but de la Conférence, qui est de discuter la question spécifique de la violence et la prolifération des ALPC, mais aussi le rôle des parlementaires dans la ratification du Traité sur le commerce des armes (TCA) et pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Elle note que le partage des points de vue et des expériences est la clé

du maintien de la paix. Les appels à l'élaboration d'un TCA ont commencé dès 2006, puis, grâce au travail opiniâtre de ses partisans, le Traité a été enfin adopté, l'année dernière, à l'Assemblée générale de l'ONU. Les parlementaires ont un rôle évident à jouer dans la signature et la ratification, mais ils détiennent une part importante dans la mise en œuvre, qui assure l'entrée en vigueur du Traité. Elle mentionne la Déclaration dite des Parlementaires, signée par plus de 2.000 parlementaires, et qui constitue une contribution importante à la réussite du Traité. Elle termine en citant monsieur BAN KI MOON, Secrétaire général de l'ONU: "Ce Traité... rendra plus difficile le détournement d'armes meurtrières sur le marché noir, et contribuera à prévenir seigneurs de la guerre, pirates, terroristes et autres criminels d'acquérir de telles armes, ou qu'elles soient utilisées pour commettre de graves atteintes aux droits de l'homme ou des violations des lois humanitaires internationales".

Puis elle déclare l'ouverture de la réunion.



## **Objectifs de la Conférence : contribution des parlementaires : de N'djamena à Lima**

**Madame Teresa DYBECK, Responsable de programme au Forum parlementaire sur les ALPC**, présente une vue d'ensemble des objectifs de cette conférence. Elle décrit le Forum parlementaire sur les ALPC comme un réseau mondial unique de 200 parlementaires originaires de 70 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe et du Moyen-Orient, et représentant toutes les tendances politiques, que ce soit la gauche, la droite ou le centre.

Le Forum constitue, pour les parlementaires, un espace de débat, de rassemblement de forces et une contribution à la progression de l'agenda de réduction des armes légères et de la violence armée. Fondé il y a douze ans, le Forum participe depuis au renforcement de la structure législative visant au contrôle des ALPC, à une meilleure compréhension, parmi les parlementaires, de la violence des ALPC, et à l'élaboration des meilleures pratiques pour la réduction et la prévention des violences dues aux ALPC.

Une part importante des travaux du Forum est consacrée aux traités et conventions internationaux, c'est-à-dire d'augmenter l'implication des parlementaires dans les travaux sur le Traité sur le commerce des armes (TCA) et sur le Programme de l'ONU concernant les ALPC illicites. Le TCA est une réussite majeure et offre un outil permettant aux parlementaires du monde entier d'améliorer les normes et les pratiques internationales, afin d'affronter les effets négatifs des transferts d'armes.

Madame DYBECK souligne l'importance de la coopération Sud-Sud. Les membres du Forum sont originaires de divers environnements et de convictions politiques variées, mais ils subissent tous les problèmes causés par la disponibilité étendue des armes et leurs abus. Si ces problèmes peuvent différer selon les contextes nationaux et régionaux, les parlementaires peuvent néanmoins étudier les mesures mises en œuvre dans d'autres pays et prendre connaissance des meilleures pratiques.

La présente Conférence est la première d'une série d'activités sur cette question. Une conférence interrégionale similaire se tiendra à Lima, au Pérou, au début de 2015 ainsi que, d'ici là, une série d'activités nationales.

Madame DYBECK souligne en outre d'autres initiatives parlementaires importantes sur la question. En avril, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC/ECCAS) et le Centre pour la Paix, la Sécurité et la Prévention de la Violence Armée (CPS-AVIP) ont organisé un forum pour les États d'Afrique Centrale à N'Djamena, au Tchad. Les participants de cette conférence ont été invités à y assister. Elle mentionne aussi l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) qui effectue un travail excellent sur le TCA et offre un certain nombre d'outils. Un autre développement très positif est que le groupe britannique de l'Union interparlementaire (UIP/IPU) tiendra sa conférence annuelle sur le TCA, en novembre de cette année.

## **Session I: Le Traité sur le Commerce des Armes : *Pourquoi un Traité sur le Commerce des Armes ? Son histoire, son état actuel et son avenir.***

**Monsieur Marco KALBUSCH, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC)**, anime la session et souhaite la bienvenue au Togo à tous les participants. Il annonce que la première session comprendra un examen plus approfondi du TCA récemment adopté par l'ONU, c'est-à-dire les circonstances préalables du Traité, ce que c'est et comment les parlementaires peuvent l'utiliser. Le TCA fournit aux législateurs un outil permettant d'agir pour des transferts d'armes responsables et pour en assurer une surveillance démocratique. Les parlementaires peuvent contribuer à prévenir la violence armée et à veiller à la sûreté et la sécurité des civils. Il espère que ce forum apportera des connaissances techniques, une plate-forme de discussion et sera une occasion de partage des expériences concernant la signature, la ratification et la mise en œuvre du TCA ainsi que de quelle manière les parlementaires peuvent encourager et faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

**L'orateur principal, monsieur Roy ISBISTER, chef d'équipe sur les transferts d'armes à Saferworld, Membre du Bureau du Forum parlementaire sur les ALPC et coprésident de Control Arms**, commence sa présentation par une description rapide de Saferworld, qui est une organisation internationale indépendante présente dans vingt pays, dont un bon nombre en Afrique, pour prévenir les conflits violents. En sa qualité de coprésident, il représente aussi Control Arms, qui est une coalition mondiale d'organisations de la société civile pour soutenir le TCA.

L'histoire du TCA remonte à 1995 environ, lorsque plusieurs organisations non gouvernementales se sont jointes à Oscar Arias, lauréat du Prix Nobel de la Paix, pour lancer une campagne visant à l'élaboration d'un

traité mondial de réglementation du commerce des armes. Après la Guerre froide, les dangers d'une approche laxiste du commerce des armes ont été compris de mieux en mieux, et certains États ont commencé à développer des approches réglementées du processus décisionnel des exportations d'armes. Cependant, il est rapidement devenu évident que cette dernière approche aurait un impact limité en l'absence d'accord entre États sur la teneur de ces réglementations, car les acheteurs se contenteraient d'aller voir le vendeur voisin, créant une situation de nivellement par le bas aux conséquences dévastatrices, spécialement dans de nombreuses régions d'Afrique.

Jusqu'à 2003, une campagne mondiale pour l'instauration d'un TCA juridiquement contraignant est lancée par l'organisation non gouvernementale Control Arms Coalition/Contrôlez les armes, accompagnée du soutien permanent des lauréats du Prix Nobel de la Paix. Un petit nombre de pays offrent leur appui, mais un tournant significatif est atteint, en 2005, lorsque le Royaume-Uni change de position pour soutenir le Traité et placer un poids diplomatique décisif derrière l'idée. Par la suite, un nombre croissant d'États annoncent leur soutien, puis, en décembre 2006, 153 gouvernements finissent par voter, à l'Assemblée générale de l'ONU, pour l'examen de la « faisabilité, de l'étendue et des paramètres d'un projet » de Traité sur le commerce des armes,

Suite à la réunion et aux conclusions d'un groupe d'experts gouvernementaux et d'un groupe de travail à composition non limitée, l'Assemblée générale de l'ONU donne mandat aux États, en 2009, de négocier un TCA, avec une décision finale à prendre sur la base du consensus. Après une série de réunions préparatoires, une première conférence de négociation est tenue en juillet 2012. Cette conférence produit un projet de texte de traité, mais ne parvient pas à un consensus pour adopter ce projet, car les États-Unis, suivis par la Russie et quelques autres États, exigent plus de temps. Une conférence de négociation « finale » de suivi se tient en mars 2013. Elle n'atteint pas non plus le consensus sur un traité, mais, cette fois-ci, un grand nombre d'États membres décident de porter la question du Traité à l'Assemblée générale, qui est soumise à d'autres règles de procédure, et la semaine suivante, le 2 avril 2013, le Traité est adopté à une majorité écrasante.

Pendant les négociations, les États d'Afrique ont enduré certains désavantages, comme des contraintes de capacité. Les États francophones ont eu, en outre, à gérer un bon nombre de fois les problèmes de manque de traductions de l'anglais dans des négociations qui, par moments, avançaient avec une extrême rapidité, avec pour conséquence que de nombreux États Africains, ne parvenant pas à suivre, se sont sentis exclus. Toutefois, en finissant par coopérer pour parler d'une seule voix, en soulignant le coût humain d'un commerce des armes non contrôlé, une analyse finale révèle clairement la marque des États africains dans le Traité, en particulier dans l'incorporation des ALPC et, dans une moindre mesure, de leurs munitions.

À la date de la Conférence de Lomé, (22 et 23 mai 2014), 118 États ont signé le Traité et 32 l'ont ratifié (50 ratifications sont nécessaires), ce qui signifie que l'entrée en vigueur est proche et interviendra beaucoup plus prochainement que l'on aurait pu le prévoir.

Monsieur Roy ISBISTER souligne que seuls deux États d'Afrique ont ratifié le Traité, et, tout en reconnaissant que la ratification n'est pas toujours très simple, il espère que d'autres États auront ratifié ou adhéré avant la première conférence des États parties, car seuls les États cosignataires auront un rôle décisionnel sur la procédure d'application du Traité. Étant donné le rôle joué par les États africains dans les négociations, et le fait que l'Afrique a tellement souffert des conséquences de décisions sur le commerce des armes prises par d'autres, il est crucial que la voix des États africains continue de peser de tout son poids après l'entrée en vigueur du Traité. C'est naturellement une question de capacité, mais aussi d'attribution des priorités aux travaux sur le Traité.

Monsieur Roy ISBISTER termine sa présentation par un exposé de certains points faibles du Traité. Son domaine d'application, c'est-à-dire quelles armes et quelles munitions sont concernées, est plus étroit qu'il ne le devrait. Par exemple, alors que des bombes à sous-munitions, dites « barrel-bomb » sont lancées

depuis des avions sur la Syrie, ni les explosifs, ni les types d'avions habituels dans ces langues ne sont couverts par le Traité, alors que les dispositions ayant trait aux munitions sont beaucoup plus limitées que celles qui s'appliquent aux armes utilisées pour lancer ces munitions. Le Traité a, en outre, beaucoup plus à dire qu'il ne le fait en ce qui concerne l'exportation, l'importation, le transit et le courtage des armes.

Pour finir, Roy ISBISTER note que, historiquement, bien qu'une grande majorité d'États d'Afrique aient eu très peu à faire avec l'exportation des armes, il se fait jour, dans toute l'Afrique, un intérêt croissant pour prendre part aux chaînes internationales de fourniture d'armes ou dans l'opération de modernisation et de réapprovisionnement. Le rôle de l'Afrique dans le commerce des armes est donc appelé à augmenter dans l'avenir. Les parlementaires africains ont, en conséquence, un rôle important à jouer, non seulement pour assurer la ratification du Traité, mais aussi pour prendre au sérieux leur rôle d'ensemble, maintenant que le TCA est en place.

**Le second orateur de la session est monsieur Thierry ZANG, expert sur les ALPC à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC/ECCAS).** Il concentre sa présentation sur les États d'Afrique. Il existe plusieurs instruments régionaux dont le but est de contrer la dispersion des armes, en particulier les ALPC, y compris la [Déclaration de Bamako](#), la [Déclaration de Nairobi](#), le [Protocole de la Communauté du développement de l'Afrique australe \(SADC\)](#) le [Protocole de Nairobi](#), la [Convention de la CEDEAO/ECOWAS](#) et la récente [Convention de Kinshasa](#) qui, grâce à deux ratifications complémentaires, entreront bientôt en vigueur. Les instruments sont de nature différente, certains sont juridiquement contraignants et d'autres sont politiquement contraignants, mais ils sont tous complémentaires (ceux qui sont juridiquement contraignants sont marqués en gras).

Monsieur Thierry ZANG mentionne une série d'initiatives qui sont intervenues ou interviendront pour favoriser le désarmement dans la région. En termes de travaux parlementaire sur le TCA, il mentionne la Conférence tenue en avril à N'Djamena, Tchad, accueillie par la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC/ECCAS) et le centre pour la Paix, la sécurité et la prévention de la violence armée. **(Le député Hon. Vincent de Paul EMAH ETOUNDI, du Cameroun, a participé à cette conférence et il a été spécialement invité à Lomé pour partager ses expériences)**

Monsieur ZANG explique qu'à ce jour, 33 États africains, y compris de nombreux États d'Afrique de l'Ouest, ont signé le traité, bien que, jusqu'ici, deux États seulement (le Mali et le Nigeria) l'aient ratifié.

La prochaine tâche est de réviser les législations nationales après signature, et la CEEAC peut fournir le soutien technique. Les parlementaires ont, bien sûr, un rôle à jouer lors des trois phases. Les parlementaires devront reconnaître le texte et s'efforcer de travailler au niveau national. Monsieur Thierry ZANG termine en soulignant que les violences sexuelles demeurent une question très urgente et que les parlementaires ont un rôle vital à jouer pour les arrêter.

Le débat est alors ouvert aux parlementaires qui peuvent émettre leurs commentaires et poser leurs questions.

**Hon. Drissa SANOGO, député du Burkina Faso**, est très proche de la ratification du Traité et il participera, dans le meilleur cas, à la cérémonie qui se tiendra à New York le 3 juin. Il ressent que, bien que de nombreuses personnes soulignent l'importance de l'implication parlementaire, les parlements et les parlementaires sont souvent classés en second sous cet aspect et ne sont pas complètement impliqués dans le processus. Pour les organisateurs, il suggère aussi que les invitations soient adressées aux Parlements plutôt qu'à des parlementaires individuels, dans le but de gagner plus de reconnaissance au niveau national. Pour terminer, il suggère de consacrer plus d'efforts au niveau sous-régional plutôt qu'au niveau panafricain, et il invite les députés des États de la CEDEAO/ECOWAS à constituer un forum parlementaire subrégional sur les ALPC.

**Monsieur Komi KPATCHA, député du Togo**, exprime à quel point la Conférence est privilégiée par la présence du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO/WAANSA) et de monsieur Baffour AMOA. Il convient, avec l'orateur précédent, que les parlementaires ne sont pas complètement informés sur le TCA. Il parle ensuite de la situation en Afrique occidentale, y compris la crise libyenne et le Mali, un pays traditionnellement pacifique qui affronte maintenant d'énormes combats. **Hon. Clifford Cameroun SIBANDA, député du Zimbabwe**, note que, tandis que la violence armée est actuellement négligeable au Zimbabwe, cela ne signifie pas que le problème n'apparaîtrait pas dans l'avenir et que rien ne peut se produire. Les députés doivent faire avancer l'agenda de ratification. **Hon. Aissata DIALLO TAURÉ, député du Mali**, convient, elle aussi, que les députés ne sont pas complètement impliqués. Par exemple, elle n'a jamais entendu parler de formation des parlementaires dans son propre pays. Pourtant, si les parlementaires sont organisés en réseaux pour recevoir une formation, cela peut, bien sûr, produire des résultats. Ils devraient travailler avec les Commissions sur les ALPC déjà établies. **Hon. Evaristus Ndim NJONG, député**, ajoute que, depuis ses trente années à la Commission de défense et sécurité, il n'a reçu aucune formation pour donner plus de pouvoir aux membres.

**Monsieur Pedro Paulo HAMILTON, Chargé d'Affaires à l'Ambassade du Brésil**, est heureux de voir des parlementaires africains, caraïbes et latino-américains réunis pour résoudre ce problème colossal, l'assassinat d'êtres humains par d'autres êtres humains. Cependant, à part son propre pays, le Brésil, il ne voit aucun autre pays producteur d'armes représenté. Il souligne que, dans le but de faire avancer la question, les parlementaires du Sud doivent s'impliquer avec leurs collègues des pays producteurs d'armes, à savoir : la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, la Belgique, etc. La situation actuelle est que les nations les plus fortes vendent aux nations les plus faibles. Monsieur HAMILTON note aussi que le commerce des armes est étroitement lié au commerce de stupéfiants, une denrée en forte demande dans les mêmes pays producteurs d'armes. **Hon. Vincent de Paul EMAH ETOUNDI, député du Cameroun**, appuyant ce point de vue, commente qu'il en est de même pour la société civile. Il souhaite voir un plus grand nombre de représentants dans ce type de réunions. Certains autres participants ne partagent pas cet avis et recommandent la prudence lors de toute approche de la société civile, car, de fait, toutes les intentions ne sont pas bonnes.

**Le docteur Hon. Bernadette LAHAI, député de Sierra Leone**, mentionne qu'elle est membre actif de [l'Action Mondiale des Parlementaires \(PGA\)](#), un autre réseau de parlementaires impliqué dans la paix et la sécurité, y compris le TCA. L'PGA a produit un [manuel sur le TCA destiné aux parlementaires](#). Aussi bien l'PGA que le Parlement panafricain ont travaillé sur le TCA pour amplifier la sensibilisation et développer la capacité.

**Monsieur Peter WEIDERUD**, secrétaire général du Forum parlementaire sur les ALPC; répond au représentant brésilien. Il explique que son pays, la Suède, est un important producteur d'armes, à la dixième place mondiale, et le premier du monde par habitant. Il explique que le Forum parlementaire assure effectivement des échanges entre pays demandeurs et pays fournisseurs. Cela a commencé après une conférence au Nicaragua dont le premier jour était consacré aux députés d'Amérique centrale qui exprimaient leurs préoccupations sur le flux d'armes en provenance des États-Unis vers le marché latino-américain.

Ces évocations ont permis de focaliser les discussions sur ce qui pouvait être fait pour arrêter cette tendance négative, en prenant un rôle actif dans la prévention de la violence par des stratégies nationales/régionales, ainsi qu'en abordant la demande et les causes fondamentales. Cependant, il était toujours essentiel d'ouvrir un dialogue avec les États-Unis. À ce jour, trois séminaires ont été tenus au Congrès américain et le dialogue progresse et évolue. Un dialogue similaire est également en cours avec les pays européens, le dernier séminaire en date a eu lieu au Parlement allemand en novembre dernier.

**Monsieur Roy ISBISTER, de Saferworld/Control Arms**, souligne que, naturellement, la capacité est toujours un problème. On peut encourager les parlementaires à soulever la question auprès de leurs



gouvernements, mais ce n'est pas toujours si simple. Par exemple, les parlementaires étaient impliqués dès le début dans le processus du TCA, mais une fois la question portée devant l'ONU pour négociations, le TCA est devenu une question essentiellement gouvernementale. Il est néanmoins probable que cela changera, maintenant que le Traité est devenu une réalité et que le travail de ratification et de mise en œuvre est lancé.

Pour finir, Roy ISBISTER informe les participants sur [le projet d'évaluation de base sur le TCA](#), qui a reporté sa date butoir au 30 mai 2014. Il encourage les gouvernements à remplir les enquêtes le plus rapidement possible pour assurer la future réussite du TCA.

**Monsieur Thierry ZANG, CEEAC/ECCAS**, note les différences entre le commerce légal et le commerce illicite. Pour le commerce illicite, il faut examiner la fourniture et la demande. En tant que parlementaires, il est possible de faire fléchir la demande en influençant l'opinion publique. Le commerce légal, dit monsieur ZANG, est souvent ressenti comme entouré d'une notion de secret, et le gouvernement peut refuser toute information. Monsieur ZANG a souvent entendu cet argument dans des réunions, et il n'est pas totalement véridique. Il existe une grande quantité d'informations, provenant d'instituts de recherche, etc, mais aussi directement des rapports gouvernements accessibles aux parlementaires, pour leur permettre de faire leur travail.

**Hon. José FIGUEROA, député du Nicaragua**, prend la parole pour partager quelques expériences d'Amérique latine. Depuis les années 1970-1980 et continuellement jusqu'à ce jour, l'Amérique centrale est submergée d'armes. Les parlementaires d'Amérique centrale, ainsi que leurs collègues d'Amérique du sud et des Caraïbes, sont impliqués dans le Forum depuis 2000. Il y a quelques années, le Forum parlementaire, en coopération avec des ONG, a élaboré une [loi-cadre sur les armes à feu et matériels connexes](#) pour l'Amérique latine, qui a été adoptée formellement par le Parlement latino-américain en 2008 et, depuis lors, son application est une réussite. D'autres initiatives sont notamment la convention du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA). Quant au Nicaragua, il a été impliqué dans le processus du TCA depuis le début. Le Nicaragua n'a pas encore signé ni ratifié le TCA, par suite de certaines objections liées à ce que le représentant brésilien avait mentionné auparavant, à savoir que le Traité ménage des instruments en faveur des grands pays exportateurs d'armes. Une autre opinion est que les transferts à des groupes illicites ne sont pas abordés correctement dans le Traité.

**Hon. Jolyan Craig Ina SILVERA, député de la Jamaïque**, soutient, lui aussi, que les parlementaires sont fréquemment évincés des discussions et qu'il y a un manque d'informations. Du point de vue de la région caraïbe, monsieur SILVERA note qu'elle rencontre de graves problèmes de stupéfiants illégaux liés au marché des armes à feu, dont un bon nombre semblent provenir de Haïti. C'est un commerce très lucratif.

**Hon. Vesa Vincent GOMES NAULAK, député de Guinée-Bissau**, note que la mutilation génitale des femmes, le trafic d'êtres humains ainsi que la violence envers les enfants sont fréquents dans son pays. Suite à l'agitation politique récente, les institutions qui devraient normalement gérer ces questions ne sont pas opérationnelles.

**Hon. Philippe NZENGUE MAYILA, député du Gabon**, aborde, lui aussi, la fourniture et la demande d'armes, et affirme que la communauté internationale doit contribuer à arrêter les conflits internationaux. Personnellement, monsieur NZENGUE MAYILA est convaincu que les causes fondamentales de la violence sont que le non partage des biens, ainsi que l'absence de dialogue. **Hon. Jean Jacques GORGUI, député de Côte d'Ivoire**, est du même avis et il mentionne que le souci majeur du gouvernement est actuellement la réforme du secteur de la sécurité (SSR).

## **Session II : Le dialogue parlementaire - *Le dialogue parlementaire comme outil pour des transferts d'armes responsables***

**Monsieur Peter WEIDERUD, secrétaire général du Forum parlementaire sur les ALPC**, anime cette session qui vise à lancer un dialogue interactif entre les parlementaires d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il commence par exposer la propre histoire du Forum en ce qui concerne le TCA, depuis 2007, lorsque son Bureau a adopté les [Déclarations de principe sur le TCA](#). En 2012, [les négociations sur le TCA](#) ont également été adoptées. Ce sont les membres africains qui ont porté la question à l'attention du Forum, lorsqu'ils ont noté qu'un petit nombre d'États africains seulement soutenaient le processus. Le TCA est réellement d'un intérêt essentiel, mais certains États africains doivent, naturellement, réviser les ordres de priorité et justifier pourquoi cela vaut la peine. Un autre aspect est que le TCA est tout à fait clair en ce qui concerne les crimes contre l'humanité, les génocides, etc. Le TCA est puissant sur ce point. C'est un document légal, mais aussi politique, qui souligne les responsabilités aussi bien des pays producteurs d'armes que des pays affectés.

Monsieur WEIDERUD répond aussi à la question de **Hon. Komi KPATCHA, député du Togo**, concernant l'autonomie du Forum et de quelle manière le Forum peut-il conserver son indépendance alors qu'il est financé par des gouvernements également gros producteurs et qu'il pourrait, pour cette raison, avoir des intérêts dissimulés. L'explication de monsieur WEIDERUD est que le Forum est une organisation basée sur l'adhésion des parlementaires et que les orientations du Forum sont définies par ses membres, ainsi que son financement. Sa structure démocratique implique une assemblée générale qui élit le Bureau.

**Hon. Eve BAZAIBA, député de la République Démocratique du Congo (RDC)**, soulève la question de la corruption. Pendant l'embargo des armes appliqué en RDC, les rebelles ont pourtant acheté des armes et il a même été prétendu que certaines provenaient de l'ONU, ce qui pose la question des personnes en qui faire confiance. **Hon. Aissata DIALLO TAURÉ, député du Mali**, est du même avis et dit qu'elle fait la même expérience. Les groupes armés auteurs des attaques au Mali disposent d'armes de la dernière génération et **Hon. Edward KARFIAH, député au Libéria**, commente qu'au Libéria, les acteurs non étatiques utilisent des armes beaucoup plus avancées que celles des arsenaux du gouvernement.

**Madame Sarah PARKER, Chercheur en chef à Small Arms Survey**, aborde quelques-unes des questions posées au sujet des faiblesses du Traité, comme le fait qu'il a perdu de sa substance, qu'il favorise les pays producteurs, qu'il ne couvre pas certaines armes, etc. Madame PARKER dit que le Traité est, certes, loin d'être parfait. Alors que les attentes sur les effets du TCA sont très haut placées, il faut rappeler que ce n'est pas une panacée. Il s'agit d'un compromis obtenu entre près de 200 États comprenant des importateurs, des exportateurs, des États de transit, des intérêts économiques, des préoccupations humanitaires qui, tous, ont dû être pris en compte. Il faut voir le Traité plus comme un plancher que comme un plafond. **Monsieur Roy ISBISTER, de Saferworld/Control Arms**, en convient et dit que, lorsque les États ratifient, cela devrait se fêter, comme toutes les réalisations majeures. **Monsieur Joseph DUBE, Conseiller sur le TCA au Conseil mondial des églises**, se joint au débat et dit que le TCA est, sans aucun doute, un pas dans la bonne direction. En conséquence, les parlementaires doivent trouver le courage de mettre la pression sur leurs gouvernements pour enquêter sur ce qui se passe. Une fois que le TCA sera en place, les députés devront prendre au sérieux leur rôle de contrôle de la mise en œuvre et assurer que les évaluations, les surveillances et les rapports sont effectués correctement. Monsieur Joseph DUBE espère que les participants à la Conférence, une fois rentrés dans leurs pays, lanceront immédiatement la promotion du Traité.

**Monsieur Peter WEIDERUD** clôture la session, tout d'abord en répondant aux questions concernant la manière dont le TCA pourra contribuer à des transferts d'armes plus responsables, étant donné que de nombreux producteurs d'armes sont des sociétés privées. La majorité des fabricants d'armes sont, certes,

des entreprises privées, mais lorsque la législation nationale fonctionne, leurs ventes sont contrôlées par l'État. Le TCA pourra contribuer à harmoniser la législation du commerce. Les pays ont résolu de diverses manières la question de la responsabilisation des transferts d'armes. En Suède, par exemple, suite à un scandale concernant des armes parvenues à une destination incorrecte, un critère de démocratie a été instauré. Le Royaume-Uni a perfectionné le contrôle parlementaire en créant une [commission parlementaire de contrôle des exportations d'armes](#), constituée des commissions parlementaires à la défense, aux affaires étrangères, au développement et au commerce. À ce jour, cette commission a supprimé plus de 100 licences. Monsieur WEIDERUD cite, en outre, quelques exemples, comme l'initiative de la société civile au Brésil, qui n'est pas parvenue à instaurer une nouvelle législation sur les armes à feu par suite d'une lourde campagne lancée par les fabricants d'armes. Dans le sens contraire, en Suisse, la campagne de la société civile a récemment contribué à arrêter un important achat d'avions de combat.

## **Session III : Ratification et mise en œuvre au niveau national et régional : comment parvenir à des résultats sur le terrain**

**Monsieur Joseph DUBE, Conseiller sur le TCA au Conseil mondial des églises**, anime cette session et explique que son but est d'examiner de plus près ce qui peut être fait au niveau national, spécialement en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité. Il donne la parole à monsieur Drissa SANOGO, député du Burkina Faso, membre du Bureau du Forum parlementaire sur les ALPC, qui préside actuellement le réseau parlementaire burkinabé sur les ALPC.

**Monsieur SANOGO** commence par affirmer que, pour combattre la prolifération des ALPC, nous devons créer une synergie entre les différentes entités impliquées. Les commissions nationales sur les ALPC établies par la CEDEAO/ECOWAS ont un rôle décisif à jouer, ainsi que les organisations de la société civile comme le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO/WAANSA). Pour faire participer les parlementaires aux processus, à la suite d'un séminaire régional organisé par le Forum parlementaire et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), monsieur SANOGO a décidé de former un groupe parlementaire de niveau national pour faire avancer l'agenda au Burkina Faso.

Ce réseau est désormais totalement opérationnel et comporte un coordinateur, un rapporteur, un trésorier et un secrétaire. Des réunions régulières travaillent avec des commissions générales et d'autres parties prenantes, comme les forces armées. Par exemple, ils ont récemment participé à une formation sur la structure législative du pays. Le travail avance bien, bien que certains défis demeurent vis-à-vis du gouvernement, dont les réactions sont parfois lentes. Il termine en présentant ses encouragements aux participants pour qu'ils établissent des groupes parlementaires semblables une fois rentrés chez eux.

**Monsieur DUBE** remercie monsieur SANOGO et encourage les organisations de la société civile présentes à coopérer avec leurs députés. Il leur rappelle, cependant, que les parlementaires sont des personnes très occupées et que l'information et la communication doivent être brèves et concises. Leur apporter un document de dix pages, cela équivaut à leur demander de les jeter.

Le second orateur est **Hon. Aissata DIALLO TAURÉ, député du Mali**, l'un des deux États africains qui ont ratifié le TCA. La Commission du Mali avait été établie en 1995, et elle a régulièrement accueilli des séminaires ainsi que des focalisations sur la sensibilisation et la promotion, et les travaux sont conduits conjointement avec la société civile, spécialement avec le réseau RASALAO/WAANSA qui a un bureau au Mali. Elle explique que, pendant le mandat parlementaire précédent, des députés ont bénéficié de ce réseau. En sa qualité de président de la commission des affaires étrangères, elle assurera une réactivation

de ce travail dès son retour au Mali, car les députés maliens sont très impliqués. Elle note qu'alors qu'il est vrai que la rotation des députés constitue un défi, cela ne signifie pas que les députés en cours de mandat ne doivent pas recevoir une formation, car ils ont besoin d'outils fondamentaux sur la manière d'agir. Ils ont besoin de savoir ce qu'ils doivent attendre, de manière à pouvoir discuter des questions à un niveau approprié.

**Hon. Eve BAZAIBA, député du Congo**, parle au nom de sa délégation, composée de **Hon. Ernest HAMULI KITSIA, sénateur**, de **Hon. Malenghi LUMEYA DHU, député**, et de **Hon. Charly WENGA BULAMBO, député**, et elle donne une seconde réponse pendant la session. Elle affirme à nouveau que le commerce illicite et le trafic d'ALPC constituent une menace pour la stabilité des États et la sécurité des populations. Il prolonge les conflits armés et encourage le commerce illégal de ressources naturelles. Les pays de la région ont des frontières poreuses qui facilitent le commerce et conduisent à une insécurité frontalière et au crime organisé. Elle rappelle aussi que les couteaux et autres objets tranchants sont des outils qui peuvent également être utilisés pour la violence et le crime.

La réglementation du commerce des armes est une préoccupation majeure pour la République Démocratique du Congo (RDC), c'est pourquoi ils accueillent favorablement le fait que l'ONU ait fini par adopter le TCA et que l'ONU travaille au programme d'action pour sa mise en œuvre. En outre de la signature de cet instrument, la RDC a contribué à l'élaboration de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des ALPC, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, ou « Convention de Kinshasa » mentionnée plus haut, qui est le cadre législatif de la région, basé sur la Charte de l'ONU.

L'objet de la Convention de Kinshasa, adoptée le 30 avril 2010, est le suivant :

- Prévenir, combattre et éliminer, en Afrique centrale, le commerce et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ;
- Renforcer le contrôle, en Afrique centrale, de la fabrication, du commerce, de la circulation, des transferts, de la détention et de l'usage des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ;
- Promouvoir la coopération et le dialogue entre les gouvernements et les organisations de la société civile ;
- Lutter contre la violence armée qui alimente l'exploitation illégale des ressources naturelles et cause de massives violations des droits de l'homme, dont les femmes et les enfants sont les principales victimes.

Le parlement de la RDC a déjà adopté un projet de loi autorisant la ratification de la convention au cours de sa session ordinaire, en mars 2014.

Il faut noter que plusieurs autres actions ont été achevées par le parlement de la RDC, y compris l'adoption d'une loi autorisant la ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions en septembre 2013, ainsi que le vote de la loi sur la prévention, le contrôle et la réduction des ALPC et des munitions en RDC, également en septembre 2013. Madame Eve BAZAIBA termine en exhortant les participants à saisir l'occasion offerte par cette réunion pour promouvoir ces questions.

La totalité de sa présentation est accessible [ici](#).

**Le dernier orateur de la journée est monsieur Baffour AMOA, président du réseau RASALAO/WAANSA.** Il explique que le RASALAO a été fondé en 2002, et qu'à ce jour il a accompli une série de réussites, en coopération étroite avec l'UNREC et la CEDEAO/ECOWAS. L'adoption du TCA en 2013 est une étape importante sur la route de la réduction de la violence armée. Treize États de la CEDEAO/ECOWAS ont maintenant signé, ce qui est une évolution très positive. Le RASALAO/WAANSA s'est fixé comme objectif d'atteindre douze ratifications du TCA avant la fin de 2015.

Monsieur AMOA explique qu'il a été présent pendant tous le processus et que les membres de son organisation ont également fait partie des délégations nationales des États membres de la CEDEAO/ECOWAS et, ils ont donc assisté aux négociations.

Monsieur AMOA mentionne aussi que les États d'Afrique luttent en termes de priorités entre plusieurs questions pressantes. Le fait de « rivaliser » en ressources pour le TCA est le travail de construction des écoles, d'assurer l'accès à l'eau propre et une série d'autres questions sociales qui doivent se trouver à la première place de l'agenda politique. Cela a souvent pour résultat que les travaux sur le TCA et autres instruments prennent du retard. Il espère que les députés pourront trouver des idées créatives sur la manière d'équilibrer ces questions au niveau national, pour permettre une ratification rapide par leurs pays respectifs.

La totalité de sa présentation est accessible [ici](#).

**Hon. Ernest HAMULI KITSA, sénateur de la RDC,** félicite Hon. SANOGO pour son initiative et dit qu'il souhaite former quelque chose de similaire au sein du parlement de son pays et qu'il désire en entendre plus à ce sujet, par exemple comment le groupe est administré, etc. **Hon. Vincent de Paul EMAH ETOUNDI, député du Cameroun,** est de cet avis et il dit que ces groupes peuvent assurer la continuité, compte tenu du renouvellement au sein des parlements. Le fait d'être membre d'un tel groupe est un engagement personnel. **Hon. SANOGO** remercie ses collègues et explique que le fait d'être membre est, certainement, un engagement personnel et que les députés désirant adhérer doivent compléter le formulaire de demande.

**Monsieur Peter WEIDRUD** répond à la question posée par **le docteur Hon. Bernadette LAHAI, député de Sierra Leone,** sur ce que l'on peut faire pour atteindre rapidement les 50 ratifications et assurer qu'un plus grand nombre d'États africains soient parmi les premiers à adhérer. Il dit qu'il est important de se souvenir que la ratification est une entreprise sérieuse qui peut prendre du temps. Cependant, l'important est d'assurer que l'on ne perd pas de temps inutilement. Les députés peuvent assurer que le processus ne prend pas de retard.

**Monsieur Joseph DUBE** clôture la session en insistant sur un autre message important du **docteur LAHAI,** qui est qu'un député peut simplement envoyer un courriel à ses contacts au gouvernement et demander à quel point en est le processus. Le 3 juin est très proche, mais l'Assemblée générale de l'ONU en octobre sera certainement une autre date à laquelle une cérémonie pourrait être tenue, et il incite les participants à rentrer chez eux et à encourager leurs gouvernements à tâcher d'être prêts pour cette date.

## Aperçu technique du Traité sur le commerce des armes (TCA)

**Madame Sarah PARKER, Chercheur en chef à Small Arms Survey**, propose de présenter un aperçu du TCA, puisque, pendant la session, il a été noté que certains participants pourraient en tirer avantage.

L'objet du TCA est de fixer les normes les plus élevées possible pour réglementer le commerce des armes classiques. Elle commence par expliquer les dispositions du Traité. Le texte principal stipule son domaine d'application, ses critères de transfert et sa mise en œuvre.

Le domaine d'application (articles 2 à 4) expose ce qui est réglementé par le Traité. Le domaine d'application complet du TCA se compose des sept éléments plus un, c'est-à-dire les sept catégories d'armes classiques (chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre, missiles et lanceurs de missiles). Le « plus » signifie l'inclusion des ALPC.

Les munitions/recharges, pièces et composants ne sont couverts que partiellement par le Traité. Seules certaines dispositions du TCA s'appliquent aux munitions, pièces et composants. Les activités couvertes sont les transferts, c'est-à-dire les exportations, les importations, le transit, les transbordements et le courtage. Les armes destinées au propre usage de l'État sont exclues du Traité.

Les critères de transfert (articles 6 et 7) sont le cœur du Traité et signifient que si un transfert n'est pas déjà interdit par le Traité, les États doivent encore faire une évaluation avant d'autoriser une vente. Une évaluation en vue de l'exportation comprend une prise en compte de la loi humanitaire internationale, de la loi internationale sur les droits de l'homme, du terrorisme, de l'atténuation, du « risque prépondérant » et de la violence sexiste.

La mise en œuvre (articles 8 à 18) traite de ce que les États doivent faire. Elle comprend la mise en œuvre générale, les importations, le transit/le transbordement, le courtage, le détournement, l'obligation de rapport et la coopération et l'assistance internationales. Par exemple, « mise en œuvre générale » signifie que l'État doit établir un système national de contrôle et lister ainsi que désigner une autorité nationale compétente et un point de contact.

La question du « détournement » est entrée dans le Traité à la dernière minute. Pour prévenir les détournements, les États doivent prendre des mesures comme l'évaluation du risque, ils doivent coopérer et échanger des informations, puis gérer les cas qui ont été détectés.

Pour finir, madame PARKER se concentre sur la question des rapports, une section très importante puisqu'elle instaure la confiance entre États. Il y a une différence entre les éléments soumis à l'obligation de rapport par les États et ceux qui font l'objet d'un encouragement de rapport. Le détournement est un exemple de ce dernier type de rapport. Cependant, les États sont dans l'obligation de fournir des rapports de mise en œuvre et de soumettre un rapport initial, ainsi que des rapports spécifiques, lorsque de nouvelles mesures de mise en œuvre sont prises. Les États sont dans l'obligation de rendre compte annuellement des transferts, c'est-à-dire des exportations et importations autorisées ou effectives.

La totalité de la présentation de madame PARKER est accessible [ici](#).

## **Session IV : Le programme UNPoA et le Registre des armes classiques de l'ONU - *Le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC illicites (UNPoA), le Registre des armes classiques de l'ONU et leur relation aux autres instruments régionaux pour le contrôle des armes et le TCA.***

**Monsieur Baffour AMOA, Président du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO/WAANSA)** est l'animateur de la session. Dans son introduction, il explique que le Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des Armes Légères et de petit Calibre dans tous ses aspects (UNPoA) constitue le cadre d'activités visant à combattre le commerce illicite de ces armes.

Les insurgés, les membres de bandes armées, les pirates et les terroristes peuvent tous multiplier leur force par l'utilisation de pouvoir de feu acquis illégalement. Le Programme se focalise sur le marquage, la tenue de rapports et le traçage, la gestion des stocks, la collecte et la destruction des armes illicites, la prolifération transfrontalière des ALPC ainsi que le courtage des armes. Au niveau national, il instaure des structures de contrôle des ALPC, des formations et des renforcements de capacités.

La plus grande réussite de la convention de la CEDEAO/ECOWAS sur les ALPC est que les États membres de cette convention sont obligés d'obtenir un certificat d'exemption approuvé par tous ces États avant toute autorisation d'importation d'armes par la Commission de la CEDEAO/ECOWAS. Monsieur AMOA exprime son espoir que des instruments similaires puissent être convenus lors de l'entrée en vigueur du TCA.

Monsieur AMOA évoque le Registre d'armes classiques de l'ONU. Si les États se comportent d'une manière prévisible et ouverte, y compris la transparence au sujet des transferts d'armes, cela pourra instaurer la confiance parmi eux et contribuer à prévenir les conflits. Dans ce but, les gouvernements peuvent rendre compte au Registre des armes classiques de l'ONU. Le Registre est un outil important, qui apporte une signification pratique au concept de « transparence des armements ».

La transparence des armements peut aider à déterminer si des accumulations excessives ou déstabilisantes d'armes se produisent. L'ouverture au sujet des armements peut inciter à la retenue dans le transfert ou la production d'armes, et peut contribuer à une diplomatie préventive. Monsieur AMOA invite alors l'orateur principal, madame Sarah PARKER à commencer son exposé.

**Orateur principal, madame PARKER, Chercheur en chef à Small Arms Survey**, concentre sa présentation sur l'examen du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des Armes Légères et de petit Calibre dans tous ses aspects (UNPoA) et sur ses liens avec les autres instruments.

Madame PARKER explique initialement que les ALPC sont les « armes de petit calibre » destinées à l'usage individuel, comme les armes à feu et les fusils, alors que les « armes légères » sont prévues pour une utilisation par deux ou trois personnes en équipe et comprennent les mitrailleuses lourdes et les systèmes portatifs de défense antiaérienne (ou MANPADS), etc. On estime à 875 millions le nombre d'armes à feu existant dans le monde et la part du lion (74 %) se trouve entre les mains de civils, y compris les gangs et autres groupes armés. Les forces armées en détiennent 23 % et la police 3 %. Le commerce mondial des armes est estimé à 8,5 milliards de dollars américains.

Le contrôle international : il existe quatre instruments internationaux principaux :

Date d'adoption	Instrument	Statut legal		Portée		
		Juridiquement contraignant	Non contraignant	ALPC	Munitions	Pièces/ Composants
31/05/2001	Protocole ONU sur les armes à feu	x		x	x	x
20/07/2001	UNPoA		x		?	?
08/12/2005	Instrument international de traçage		x			
02/04/2013	TCA	x		x	(x)	(x)

Madame PARKER présente une vue d'ensemble des divers instruments de contrôle existants pour l'Afrique, les deux Amériques, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Europe, la région Euro-Atlantique, l'Asie et le Pacifique (tous listés dans sa présentation, voir le lien ci-dessous).

Monsieur ZANG, de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC/ECCAS) a couvert, dans la session précédente, la Session I, les instruments concernant l'Afrique, et les instruments concernant les autres régions seront couverts dans le prochain exposé par monsieur MARTINEZ, UNLIREC.

Les mesures de contrôle réglementent des domaines comme la fabrication, le marquage, l'enregistrement et le traçage, la gestion et la sécurité des stocks, l'élimination ou la destruction, la transparence, les transferts internationaux ainsi que la coopération et l'assistance internationales.

La « relation » entre ces différents instruments se réfère aux éléments qui font double emploi, aux synergies et aux incohérences. Madame PARKER focalise sa présentation sur une comparaison du TCA au paysage existant.

En ce qui concerne les chevauchements en termes de domaine d'application, le TCA couvre un éventail plus large d'armes, car le Protocole sur les armes à feu, l'UNPoA et l'IIT ne couvrent que les ALPC, qui sont aussi couvertes par le TCA. En termes de mesures, les quatre instruments couvrent tous les transferts internationaux, mais seuls le Protocole sur les Armes à feu, l'UNPoA et l'IIT couvrent des domaines comme la fabrication, le marquage, le traçage, la gestion des stocks, les surplus et les éliminations, ainsi que le Désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR).

Les aspects positifs sont que ce chevauchement renforce certains engagements : il contribue à créer des points de repère et éclaire certaines ambiguïtés. Le TCA a établi des règlements d'exportation beaucoup plus forts et il met davantage l'accent sur le détournement.

Les aspects négatifs sont que le TCA comporte des dispositions plus faibles et cela ajoute à la confusion (en particulier sur le courtage) et ses normes sont plus faibles en termes de rapports, comparé à d'autres instruments.



Pour finir, madame PARKER présente l'éventail de ressources disponibles, y compris les lois-cadres et les directives, le commentaire juridique TCA, l'enquête d'évaluation de base mentionnée ci-dessus, ainsi que l'assistance des diverses agences de l'ONU des organisations régionales et des ONG.

Small Arms Survey a produit récemment un [guide diplomatique pour le processus des armes légères de l'ONU](#) qui pourrait aussi s'avérer très utile aux parlementaires. La présentation complète de madame PARKER peut être téléchargée [ici](#).

**Le second orateur de cette session est monsieur Manuel MARTINEZ, Chargé des affaires politiques au Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC)**, qui se concentre sur la région de l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC). En ce qui concerne la signature et la ratification du TCA, les deux régions ont bien avancé, avec 28 pays sur 33 qui ont signé, et huit ratifications (Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, le Costa Rica, le Salvador, la Grenade, le Guyana, le Mexique, le Panama et Trinidad et Tobago), 27 signataires et six abstentions ou absents seulement lors du vote.

En même temps, il désire rompre avec un stéréotype. La plupart des pays de l'ALC (24 sur 33 en 2012) sont exportateurs d'armes à feu, ce qui signifie qu'il est réellement nécessaire de contrôler les exportations dans la région.

On ne peut pas attendre du TCA à lui tout seul la solution de tous les problèmes. À part l'UNPoA, l'Instrument international de Traçage IIT, etc., il existe d'autres instruments régionaux et multilatéraux qui valent la peine d'être considérés pour compléter le TCA et soutenir les États qui développent leurs systèmes nationaux.

Les instruments régionaux les plus pertinents pour les régions de l'ALC sont [la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes \(CIFTA\)](#), [la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, qui sont juridiquement contraignantes](#), ainsi que le [Code de conduite du Système d'intégration d'Amérique centrale \(SICA\)](#) qui est politiquement contraignant.

Les instruments constituent des outils de mise en œuvre pour les normes internationales de contrôle des ALPC, y compris les systèmes nationaux de contrôle, les directives et les règles de gestion des stocks ainsi que la documentation sur les utilisateurs finaux. Bien que l'affaiblissement des dispositions représente certains défis, comme madame Parker l'a mentionné auparavant, lorsque des instruments travaillent bien ensemble, on peut les comparer à un mécanisme d'horlogerie. Les instruments internationaux aussi bien que régionaux imposent certaines obligations aux États qui, ensuite, les transposent en mesures légales de stratégie, selon le statut de l'instrument. Pour réussir à mettre en œuvre ces mesures, les États doivent mettre en place de la capacité pour gérer les diverses questions : les listes nationales de contrôle, les systèmes de contrôle des exportations/importations, la gestion des stocks, etc.

Monsieur MARTINEZ termine en indiquant aux participants où ils peuvent trouver de l'assistance. L'UNLIREC fournit une assistance juridique aux commissions nationales, ainsi que des instructions sur les listes de contrôle et systèmes nationaux. L'UNLIREC apporte également son soutien dans des domaines comme les mesures d'atténuation dans la gestion des stocks, le marquage et le traçage ainsi que l'organisation de cours de formation sur le trafic illicite, les opérations légales et le TCA.

Il existe actuellement **un cours de formation pour la mise en œuvre du TCA** qui a pour but de soutenir les États dans le processus en renforçant la capacité concernant le Traité. Cette formation comprend plusieurs modules : le module 1 : « Champ d'application » dans lequel les participants apprennent à identifier les armes faisant l'objet de transferts internationaux dans le domaine du Traité ; le module 2 « le commerce

des armes en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC) » qui fournit une vision d'ensemble du commerce des armes et son impact en Amérique latine et aux Caraïbes. Module 3 : « cadre légal » qui traite la portée, la mise en œuvre générale, les interdictions, l'évaluation des risques, les mesures d'atténuation des risques, les documents d'utilisation finale, le courtage, les registres, la tenue de registres, et la coopération internationale ; module 4 : « évaluation des exportations » qui fournit des directives et des outils pratiques pour entreprendre des évaluations d'exportation pour les transferts d'armes. Un accent particulier sera mis sur l'identification des mesures d'atténuation des risques pour les États importateurs aussi bien qu'exportateurs. La présentation sur PowerPoint de monsieur MARTINEZ est disponible [ici](#).

**Son excellence Baba Gana WAKIL, Ambassadeur, Président de la commission nigériane sur les armes légères**, fait le dernier exposé de cette session. Il commence par remercier les deux précédents orateurs pour leur aide à établir les liens. Au Nigeria, le débat a récemment changé depuis que des événements terroristes tragiques interviennent chaque semaine. Une nouvelle culture d'attentats-suicides à la bombe se fait jour, et les armes de choix sont les ALPC.

Son excellence Baba Gana WAKIL dit qu'il est généralement accepté que, quelles que soient les imperfections de l'UNPoA, de la Convention CEDEAO/ECOWAS, du TCA, etc. l'esprit et les objectifs de ces instruments sont recommandables. Ils constituent les étapes les plus importantes franchies jusqu'ici pour combattre la prolifération des ALPC et, comme le mentionne madame PARKER, ils sont ce que nous avons de mieux actuellement pour aborder les questions d'ALPC.

Un certain nombre de questions restent ouvertes et, en Afrique de l'Ouest, les causes en sont le manque de capacité et la faiblesse des institutions. Son excellence monsieur WAKIL a également noté une certaine répugnance à partager les informations. Les parlementaires sont importants, aussi bien pour assurer que les ressources des États sont affectées à ce type de travaux et aussi pour maintenir la transparence. Les pays de cette région sont également différents, chacun ayant sa propre histoire et certains étant réputés pour faire usage des ALPC plus que d'autres.

Son excellence monsieur WAKIL revient à la question de Boko Haram qui a enflé en peu de temps d'une initiative locale à un groupe international, en commettant des actes terroristes et en attirant l'attention du monde entier. Le Nigeria, avec son énorme population de 170 millions d'habitants, constitue naturellement une position très stratégique pour eux. Il est important de se soucier de la provenance des armes et de la manière dont elles passent les frontières. Et pourtant, cela ne suffit pas. Il faut aborder les raisons et les motivations derrière ces actions, ainsi que les raisons pour lesquelles on achète des ALPC, avec une attention spéciale pour la jeunesse. Ici aussi, les parlementaires ont un rôle à jouer pour trouver des réponses, car ils interagissent avec le public. Son excellence monsieur WAKIL déclare qu'il semble que nous soyons loin du but, mais la prolifération des ALPC ne peut pas être traitée sans solutions sur le long terme.

**Monsieur AMOA** ouvre le débat et invite les participants à discuter la relation entre les parlements et les commissions nationales dans la mise en œuvre du programme UNPoA, des instruments régionaux et du TCA. Le premier commentaire de la part du Togo est lié à l'efficacité des parlementaires pour ratifier le Traité. Il est impressionné par l'exemple présenté par le député du Burkina Faso et demande de quelle manière exacte le parlement et le gouvernement peuvent coopérer.

**Le docteur Hon. Bernadette LAHAI, de Sierra Leone**, ressent une frustration au sujet du fait que le trafic et la violence envers les femmes et les enfants, ainsi que l'assistance aux victimes, n'ont pas été traités de manière satisfaisante par le Traité. Elle exprime cependant sa joie de pouvoir annoncer qu'elle vient d'apprendre que la Sierra Leone sera prête à ratifier le Traité au plus tard en septembre 2014.

**Son excellence WAKIL** répond à la préoccupation de **Hon. NJONG, député du Cameroun** et de **Hon. Komi KPATCHA**, député du Togo, concernant Boko Haram et son éventuelle contamination du Nigeria aux autres pays. Son excellence monsieur WAKIL dit que des efforts ont été faits pour arrêter le processus, mais il

souligne que les deux côtés doivent communiquer et échanger les renseignements, renforcer les contrôles frontaliers et constituer des patrouilles conjointes. Il reconnaît aussi les difficultés sur ce point, car de nombreux États africains n'ont de frontières que « sur le papier ». Une autre difficulté est que les « identités » et la « mission » de Boko Haram ne sont pas connues. Dans le cas du delta du Nigeria, leur ambition est bien connue. Pour Boko Haram, leur chef figure de temps à autre sur les médias sociaux. Les autres sont cachés. Il est vital de les identifier. Il rappelle aussi que 99 chefs musulmans ont condamné les actions de Boko Haram. Il note aussi que l'armée nigériane est entraînée à des « guerres classiques ». La guerre qu'ils affrontent maintenant est une guerre du renseignement. Il existe aussi des cas de membres de Boko Haram portant des uniformes de l'armée ou des forces de sécurité. **Hon. Vesa Vincent GOMES NAULAK, député de Guinée-Bissau**, se joint au débat et, concernant Boko Haram, il exprime sa solidarité avec son pays-frère, le Nigeria.

En réponse à **Hon. Aissata DIALLO TOURÉ, député**, il a été reconnu que Boko Haram a été entraîné par le groupe militant Al Shabaab. Ils sont maintenant dispersés dans toute l'Afrique. Un autre exemple est un attentat à la bombe, il y a quelques semaines, à Abuja, dont le cerveau a été arrêté au Soudan. Le niveau de collaboration et ce qui peut en être retiré prennent des aspects qui dépassent ce à quoi nous sommes habitués.

**Madame Sarah PARKER, Small Arms Survey**, répond à la question du **député de Côte d'Ivoire Hon. Jean-Jacques GORGUI** et à **Hon. Charly WENGA, député de la RDC**, au sujet de la cohésion. Si un pays n'est pas signataire, il n'a pas besoin d'y adhérer. Il demande en outre quel est le statut des membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Madame Parker répond qu'à ce jour, la France et le Royaume-Uni ont ratifié le Traité. Les États-Unis ont signé après avoir modifié leur position à la fin. Il est improbable qu'ils ratifieront, mais ils ont derrière eux une histoire de non-ratification de ce type d'instruments, et ils restent impliqués en qualité d'observateurs. La Chine a récemment modifié sa position récemment, et il est plus probable maintenant qu'elle ratifiera. En ce qui concerne la Russie, elle fait déjà partie d'autres régimes d'exportation. Madame PARKER souligne que, tout comme pour d'autres instruments, même si les États ne sont pas parties, ils envoient des signaux et établissent des normes. Les pays non signataires sont exposés à la pression publique.

**Hon. Helder PAQUETE LIMA**, député de Sao Tomé et Príncipe, souligne la question des petites nations insulaires aux longues frontières maritimes, ce qui peut causer des implications spéciales car elles peuvent être difficiles à contrôler. Il fait appel aux autres pays qui affrontent des défis similaires et demande également des matériels et des outils sur cette question.

**Hon. SANOGO, député du Burkina Faso**, explique qu'au Burkina Faso, un système de collecte des informations provenant de la population s'est avéré réussi. Les populations locales peuvent savoir où sont cachées des armes et qui est impliqué dans des activités criminelles ou terroristes. **Hon. Aissata DIALLO TOURÉ** et **Hon. Aguisa TOURÉ, députés du Mali**, en conviennent et disent que les civils du Mali se sont organisés eux-mêmes.

**Monsieur Peter WEIDERUD, du Forum Parlementaire**, répond aux questions concernant l'aspect religieux des guerres. En Suède, les critiques les plus sérieuses et les plus violentes de ces actions proviennent de la communauté musulmane. C'est naturel, car cela détruit leur image. Il est clair que très peu de guerres sont religieuses, mais les aspects religieux peuvent créer des stéréotypes. Un moyen d'éviter cela est d'inviter des chefs religieux à se parler.

**Monsieur Manuel MARTINEZ** répond à une question concernant les formations organisées par l'UNLIREC. Tout participant d'un État d'Afrique intéressé par des formations sur le TCA peut envoyer une lettre de demande à l'UNREC, et l'UNLIREC assistera volontiers l'UNREC et les États intéressés. Les États d'Amérique latine, pour leur part, peuvent écrire directement à l'UNLIREC. Il répond aussi à monsieur José FIGUEROA, député du Nicaragua, qui cite son exposé au sujet des huit ratifications intervenues en Amérique latine et

aux Caraïbes, et demande de quelle manière accélérer encore le processus. Monsieur MARTINEZ convient que la situation est très heureuse. Dans certains cas, la volonté politique est présente, mais la lenteur est causée par un processus interne lent, par exemple que le texte doit passer par deux chambres d'un parlement. Monsieur MARTINEZ mentionne la prochaine conférence de Lima, au Pérou, et promet de rester en contact étroit avec les membres d'Amérique latine.

**Madame Sarah PARKER, Small Arms Survey**, répond à la question de monsieur SILVERA, député de la Jamaïque, sur la fiabilité des faits et chiffres présentés par elle-même et les autres orateurs, étant donné la notion de secret qui couvre normalement les questions d'armes et de défense. Elle souligne que leurs chiffres ne sont pas parfaits, en particulier concernant les activités illicites. Il existe toutefois plusieurs moyens pour mener des recherches fiables et pour extrapoler les données. Par exemple, certaines données se basent sur des saisies. Si l'on possède alors un ordre d'idées du nombre d'acteurs armés impliqués, cela permet de faire des prévisions en se basant sur ces données. La méthodologie exacte des études qu'elle a présentées pendant cette conférence est disponible au secrétariat ou sur le site électronique de Small Arms Survey. En outre de Small Arms Survey, madame PARKER fait également référence à [l'Institut international de recherche pour la paix \(SIPRI\)](#) de Stockholm [Suède], qui dispose d'une multitude de bases de données concernant les équipements militaires.

**Monsieur Baffour AMOA** clôt la session en notant qu'un point essentiel a été soulevé par son excellence monsieur WAKIL à savoir le danger de négliger les jeunes et la manière d'aborder cette question. Une jeunesse vulnérable est susceptible de développer la demande d'armes, car ces dernières fournissent une source de revenus.

## Travaux par groupes

L'après-midi est divisée en deux sessions par groupes

### Groupe I : Focalisation sur les petits États insulaires en développement

Guinée-Bissau - Vesa GOMES NALUAK	Seychelles - Marc Benjamin VOLCERE
Jamaïque - Jolyan Craig Ina SILVERA	Small Arms Survey – Sarah PARKER
Nicaragua - José Santos FIGUEROA AGUILAR	UNLIREC – Manuel MARTINEZ
São Tomé et Príncipe - Helder PAQUETE LIMA	

Le motif de cette répartition est que les petits États insulaires en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes ont été identifiés comme une priorité, car ces nations auront à affronter différents défis. Leurs eaux territoriales peuvent être utilisées pour des chargements illicites et ils peuvent ainsi se

rendre involontairement coupables de violations du Traité. Cette session constitue un premier pas vers une collaboration avec les législateurs de ces régions, en vue d'élaborer une législation appropriée et un partenariat avec des acteurs plus importants.

Les défis communs comprennent le manque de capacité, des frontières maritimes poreuses ainsi qu'un besoin d'accorder la priorité à d'autres questions. Il existe aussi la question des liens au trafic de stupéfiants, comme l'a évoqué le député de la Jamaïque pendant cette conférence. Ils sont les plus frappants en Amérique latine et aux Caraïbes. Le partage des informations est la clé.

## **Groupe de travail II : Conclusion de la Conférence - De N'Djamena à Lima : favoriser la coopération entre les initiatives parlementaires : leçons apprises et moyens d'avancer**

Cette session se concentre sur la collecte des principales constatations de la Conférence pour préparer les travaux futurs à des niveaux aussi bien nationaux qu'internationaux. Les interprètes étant nécessaires pour les travaux du Groupe I, il a été jugé plus pratique de diviser les participants en un groupe anglophone et un groupe francophone.

Cameroun Evaristus Ndim NJONG	Burkina Faso - Drissa SANOGO
Liberia - Edward KARFIAH	Cameroon - Vincent de Paul EMAH ETOUNDI
Sierra Leone – Dr. Bernadette LAHAI	Cote d'Ivoire - Jean-Jacques GORGUI
Tanzanie - Hassan NGWILIZI	RDC - Eve BAZAIBA MASUDI
Zimbabwe - Clifford Cameroon SIBANDA	RDC - Ernest HAMULI KITSA
Zimbabwe - Lilian TIMVEOS	RDC - Malenghi LUMEYA DHU
Nigeria : Prés. Com. - Amb. Baba Gana WAKIL	RDC - Charly WENGA
Nigeria : Prés. Com. - Tolani Hakeem ALAUSA	Gabon - Philippe NZENGUE MAYILA
	Guinée - Aly KABA
	Mali - Aissata DIALLO TOURÉ
	Mali - Aguisa TOURÉ
	Togo - Komi KPATCHA

Les groupes rapportent qu'il leur a été utile d'étudier le TCA et l'UNPoA, et de voir de quelle manière les divers instruments se complètent. Ils concluent que de nombreux députés connaissent peu ces questions et que ces conférences sont nécessaires pour développer les capacités et accroître la sensibilisation.

A. Ce que les députés peuvent faire au niveau national :

- Identifier les associations nationales de la société civile pour accroître la sensibilisation sur le danger de la prolifération des ALPC ;
- 
- Lorsque ce n'est pas encore fait, persuader les États de signer et de ratifier le TCA ;
- 
- Élaborer un calendrier de rencontres avec les présidents de groupes parlementaires pour des réunions de formation et d'information sur le TCA ;
- 
- Établir des mécanismes de niveau national pour le TCA et l'UNPoA ;
- 
- Coopérer avec les médias pour la divulgation des conséquences dangereuses des trafics illicites d'ALPC et sur leurs effets ;
- 
- Le Forum parlementaire sur les ALPC doit recruter des membres de tous les groupes et commissions pour agir efficacement ;
- 
- Le Forum parlementaire sur les ALPC doit coopérer avec les commissions nationales et avec la société civile contre la prolifération des ALPC ;
- 
- Utiliser l'action parlementaire pour poser des questions aux membres du gouvernement travaillant à la défense et aux affaires étrangères et les inciter à la ratification ;
- 
- Rechercher l'approbation du Parlement pour faire passer toutes affaires et activités dans le contexte de la lutte contre la prolifération des ALPC et du TCA. ;
- 
- Obtenir l'implication des parlementaires dans le processus de négociation et la résolution des conflits, au moyen d'un renforcement de la diplomatie parlementaire ;
- 
- Rechercher l'expertise, le soutien et les directives des agences de l'ONU dans le processus de sensibilisation et de propagande pour la mise en œuvre du TCA.

#### B. Ce que les députés peuvent faire au niveau régional

- Créer des réseaux régionaux sur les ALPC et le TCA ;
- 
- Coopérer avec les parlements d'autres pays pour obtenir une approche régionale ;
- 
- Accroître la sensibilisation parmi les gouvernements et les États d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes pour promouvoir un dialogue au lieu d'une guerre comme méthode de résolution des conflits.

#### C. Ce que les députés peuvent faire au niveau international :

- Encourager le Conseil de sécurité de l'ONU à voter une résolution qui renforce le contrôle et la traçabilité des transferts d'armes, et qui condamne et punisse toute implication dans la contrebande.

## Déclaration finale et clôture de la Conférence

Le texte de la déclaration finale de la Conférence est discuté, amendé puis adopté.

Les 22 et 23 mai, un Forum Interparlementaire a eu lieu à Lomé au Togo. Au cours de cette conférence, des parlementaires de 16 pays africains - Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Mali, São Tomé et Príncipe, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Zimbabwe – ont traité de « L'amélioration de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (TCA) et du Programme d'action des Nations Unies à travers la coopération et les échanges parlementaires Sud – Sud » avec leurs collègues de l'Amérique centrale et des Caraïbes, et ont rappelé le rôle important joué par les Etats africains lors de la négociation du traité. Les Etats africains ont réussi à mettre à l'agenda international les préoccupations du continent africain, à savoir la nécessité d'inclure dans le champ d'application du traité les armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que les munitions.

Le contrôle des transferts internationaux des ALPC est une dimension importante de la lutte contre la prolifération de ce type d'armes. La nature des ALPC, leurs caractéristiques, le grand nombre de stocks, la diversité des acteurs qui font de ces armes un objet de commerce rendent particulièrement difficile le contrôle du transfert des ALPC au sein des États, mais aussi le contrôle des transferts transnationaux. A cette difficulté majeure de contrôle s'ajoutent d'autres difficultés structurelles - la faiblesse des institutions, la porosité des frontières, les troubles sociaux et l'exploitation anarchique des ressources naturelles.

Les participants constatent quotidiennement les conséquences de cette situation dans leurs contextes nationaux, souvent liée aux activités criminelles et aux actes terroristes dans des pays comme le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali et le Nigéria. Les participants condamnent fermement toute forme de violence contre les civils, en particulier l'usage fréquent des violences sexuelles, et expriment leur solidarité envers les victimes ainsi qu'à leurs familles.

Au regard de l'urgence et de l'importance que revêt la ratification du TCA, les participants expriment leur inquiétude quant à la lenteur des Etats africains dans le processus de ratification dudit traité. Les États africains doivent prendre leur responsabilité, faire en sorte que le seuil des 50 ratifications pour que le TCA entre en vigueur soit atteint et également prendre les mesures nécessaires pour qu'il y ait une forte représentation africaine lors de la première Conférence des États parties.

Il convient en outre de noter qu'avec l'entrée en vigueur du TCA, le **Programme d'action des Nations Unies** sur les armes légères (PoA) reste primordial pour lutter contre le commerce illicite des ALPC. L'entrée en vigueur du TCA viendra compléter et renforcer le Programme d'action.

Après la ratification du TCA, les parlementaires ont encore un rôle important à jouer : ils doivent veiller à ce que le TCA permette réellement de prévenir et de réduire la violence armée, en particulier celle liée aux ALPC. Le prochain défi à relever pour les parlementaires sera également de promouvoir la ratification du TCA par le plus grand nombre possible d'Etats.

Les parlementaires étant de fait déjà impliqués dans la ratification du traité, leurs propositions devraient être prises en compte par les gouvernements. Il incombe aux parlementaires de convaincre les acteurs de la vie politique en les sensibilisant au TCA et en se concertant avec les partis politiques et le gouvernement afin d'accélérer le processus de ratification dans chaque pays.

Les parlementaires doivent veiller à ce que chaque pays établisse un mécanisme pour la mise en œuvre du TCA et au bon déroulé de celle-ci afin que le TCA prenne une dimension politique et soit appliqué pleinement. Ce travail de veille pourra être facilité par les échanges de connaissances et de bonnes pratiques entre parlementaires.

La Conférence exhorte les parlementaires du monde entier à s'impliquer et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le TCA.

**Son Excellence madame Ayawavi DJIGBODI DAGBAN, Troisième Vice Président de l'Assemblée nationale du Togo**, clôture la Conférence en félicitant les participants pour leurs travaux au nom du Président de l'assemblée. Un article sur la Conférence est publié sur le [site électronique de l'Assemblée nationale du Togo](#).



## Liste des participants

<b>Parlement</b>	<b>Nom, prénom</b>	<b>Commission</b>
Burkina Faso	SANOGO, Drissa	Défense et sécurité
Cameroun	NJONG, Evaristus Ndim	Défense et sécurité
Cameroun	EMAH ETOUNDI, Vincent de Paul	Justice, paix et droits de l'homme
Côte d'Ivoire	GORGUI, Jean-Jacques	Sécurité et défense
RDC	BAZAIBA MASUDI, Eve	
RDC (Sénat)	HAMULI KITSA, Ernest	Défense et sécurité
RDC	LUMEYA DHU, Malenghi	
RDC	WENGA, Charly	Défense et sécurité
Gabon	NZENGUE MAYILA, Philippe	Affaires étrangères (Président)
Guinée-Bissau	GOMES NALUAK, Vesa	
Guinée	KABA, Aly	Défense et sécurité
Jamaïque	SILVERA, Jolyan Craig Ina	Administration publique
Libéria	KARFIAH, Edward	Comptes politiques
Mali	DIALLO TOURÉ, Aissata	Affaires étrangères et coopération internationale
Mali	TOURÉ, Aguisa	Défense et sécurité
Nicaragua	FIGUEROA AGUILAR, José Santos	Défense et gouvernance
Sao Tomé et Príncipe	PAQUETE LIMA, Helder	
Seychelles	VOLCERE, Marc Benjamin	Finance et comptes publics
Sierra Leone	LAHAI, Bernadette	Ressources minérales
Tanzanie	NGWILIZI, Hassan	Défense et sécurité
Togo	ASSOUMA, Derman	Droits de l'homme
Togo	DAGBAN, Ayawavi Djigbodi	Vice Président
Togo	FOFANA, Soffoh	
Togo	HODIN EKE, Kokou	Défense et sécurité
Togo	KOSSIGAN KODSO, Emmanuel	Affaires étrangères et Coopération
Togo	KPAKPABIA, Arzouma	Défense et sécurité
Togo	KPATCHA, Komi	Défense et sécurité (Président)
Togo	NAYO, Koffi Besséwu	Défense et sécurité
Togo	TARGONE SAMBIRI, N'Wakim	Défense et sécurité
Zimbabwe	SIBANDA, Clifford Cameroun	Défense (Président)
Zimbabwe (Sénat)	TIMVEOS, Lilian	Droits de l'homme/Paix et sécurité
<b>Experts</b>	<b>Nom</b>	<b>Titre</b>
Control Arms/Saferworld	ISBISTER, Roy	Chef d'équipe sur les transferts d'armes
CEEAC/ECCAS	ZANG, Thierry	Expert en ALPC
Commission présidentielle nigériane sur les ALPC	SE WAKIL, Baba Gana	Président de la commission
Small Arms Survey	PARKER, Sarah	Chercheur en chef
UNLIREC	MARTINEZ, Manuel	Conseiller
WAANSA	AMOA, Baffour	Président
<b>Autres participants</b>		
International Monetary Fund	KELLER, Werner	Représentant
Assemblée nationale du Mali	SIDIBE, Abdou Abdoulaye	Conseiller
Assemblée nationale du Togo	ABIASSI, Denke	Assistant parlementaire
Assemblée nationale du Togo	AGBOH, Koffi Délah	Employé
Assemblée nationale du Togo	BAWE, Amilkom	Assistant du chef du protocole

Assemblée nationale du Togo	BIYANTE-AFETO S., Aniyame	Employé
Assemblée nationale du Togo	FOFANA, Soffoh	Employé
Assemblée nationale du Togo	PANABAKPA, Essowéréou	Assistant du chef du protocole
Assemblée nationale du Togo	SANGUIA D., Koffi	Employé
Assemblée nationale du Togo	TAKPAYA, Kossi	Employé, Commission Défense et sécurité.
Commission présidentielle nigériane sur les ALPC	ALAUSA, Tolani Hakeem	CPS-AVIP
Forum parlementaire	DYBECK, Teresa	Responsable de programme
Forum parlementaire	WEIDERUD, Peter	Secrétaire général
UNREC	BOTRE, Alain D.	Chargé de programme
UNREC	KALBUSCH, Marco	Directeur
UNREC	LARA, Leonardo	Chargé des affaires politiques
UNREC	WAGNER, Karl	Responsable de programme
Conseil mondial des églises	DUBE, Joseph	Conseiller sur le TCA
<b>Communauté diplomatique :</b>		
Ambassade du Brésil	HAMILTON, Pedro Paulo	Chargé d'Affaires
Ambassade de France	LEMOINE, Guillaume	
Ambassade du Gabon		
Ambassade du Nigeria	DOTONE, George	
Ambassade des États-Unis	FROST, David	
<b>Médias :</b>		
Radio Kanal fm	LOSSOSU, Pascal	Journaliste
NA Togo, IT service	SAMTOU Koku Akpédanou	